



## **Stagiaires sacrifiés : ça suffit ! Rétablissement de l'année de stage dans des conditions correctes ! Satisfaction des revendications !**

Deux ans après la réforme du recrutement, l'année de stage est toujours aussi néfaste pour les stagiaires (et leurs élèves...) qui doivent endurer un rythme de travail acharné et auxquels on reproche parfois un manque de disponibilité sous des menaces à peine dissimulées de non-titularisation.

A tout cela se rajoute cette année, l'obligation de présenter des certifications supplémentaires (parfois payantes) pour être titularisé. La coupe est pleine ! Le ministre doit satisfaire nos revendications !

Les syndicats signataires continuent de refuser ces modalités de stages et réclament :

- L'annulation de l'exigence des certifications CLES et C2I2e pour la titularisation,
- L'aménagement des services des stagiaires afin que la décharge soit effective pour TOUS
- Le retour à tiers temps de service devant élèves dès la rentrée 2013,
- Des allègements de service immédiats pour tous les stagiaires.

Les annonces de M. Peillon pour les prochaines années ne répondent pas à ces demandes. Que ce soit les admissibles aux seconds concours de 2013 qui seraient contractuels pendant un an (à tiers temps mais avec un demi salaire) avant de pouvoir passer en juin 2014 l'admission et, en cas de réussite d'être stagiaires en 2014-2015 ou les futurs emplois avenir enseignant payés 900 euros bourse comprise, nous n'acceptons pas l'entrée dans le métier dans la précarité. Les stagiaires pour la rentrée 2013 ne doivent pas faire leur rentrée dans les mêmes conditions que ces trois dernières années.

Cela fait également 2 ans, qu'avec les stagiaires, nos syndicats dénoncent les modalités de titularisation. Les critères varient suivant les académies, suivant les disciplines et même suivant les différents inspecteurs d'une même discipline. Les rapports de chefs d'établissement et des inspecteurs, prédominants dans l'avis du jury, sont trop souvent liés, résumant la titularisation à la visite d'une heure de cours.

Pour ces raisons, nous demandons dès la session de juin 2013 :

- Des critères de titularisation transparents et nationaux,
- L'accès à toutes les pièces du dossier pour **tous** les stagiaires,
- Le retour à une pluralité d'avis tout au long de l'année,
- Aucun licenciement de stagiaire, qui serait dû aux conditions actuelles de stage
- La création d'un groupe de travail paritaire assurant la présence des organisations syndicales afin d'étudier les dossiers de non-titularisation prononcés par le jury d'Examen de Qualification Professionnel.

Pour discuter ensemble de vos conditions de stage, des revendications à porter au Ministère et aux Rectorats et des actions de mobilisation nécessaires, nos syndicats appellent à des assemblées générales sur tous les lieux de formation.

Nous serons présents pour organiser :

**Assemblées Générales des stagiaires  
les lundi 4, mardi 5 et jeudi 7 février de 13h30 à 14h30  
à l'IUFM de Torcy**

Des heures d'information syndicale sont déposées, c'est-à-dire que vous avez le droit d'assister à ces AG pendant votre journée de formation.